Syndicat CFTC
La Vie à Défendre

HANDICAP

FAVORISER L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS :

MIEUX VIVRE ET TRAVAILLER ENSEMBLE

“ENSEMBLE, FAISONS DU TRAVAIL UN DROIT POUR TOUS !”

Le travail est un facteur d’identité et de reconnaissance sociale, particulièrement pour les personnes handicapées. Cependant, pour qu’elles puissent accéder et évoluer dans l’entreprise, il faut d’abord vaincre réticences et préjugés, conséquences d’un manque d’information.

Depuis plus de trente ans, la CFTC met en place des actions en faveur de l’insertion professionnelle des travailleurs handicapés car il y a encore beaucoup à faire pour que le monde du travail devienne plus inclusif, que les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs s’ouvrent à la différence et pour que tous les talents et toutes les compétences soient reconnus à leur juste valeur.

Plus qu’un enjeu de société, l’accompagnement des travailleurs handicapés est un véritable défi collectif que la CFTC, grâce à votre action, est bien décidée à relever !

BIEN S'INFORMER

Depuis la loi du 10 juillet 1987, reprise et renforcée par celle du 11 février 2005, les entreprises de 20 salariés et plus doivent compter un minimum de 6 % de personnes handicapées dans leur effectif. Celles qui ne satisfont pas cette exigence ont l'obligation de verser une contribution à l'Agefiph.

POURQUOI UN QUOTA DE 6% ?

Ce chiffre de 6 % est supposé correspondre au pourcentage de la population active française handicapée ; l'idée étant de refléter, dans l'entreprise, la réalité de la société. C'est précisément dans cet esprit que la loi "Avenir professionnel" prévoit que, à partir de 2020, ce chiffre soit désormais réactualisé tous les 5 ans. Rendez-vous en 2025 !

- 2,7 millions de personnes en âge de travailler sont reconnues handicapées, soit 6,6% de la population ;
- 19% : c'est le taux de chômage des personnes handicapées, contre 9% pour l'ensemble de la population ;
- 49% des demandeurs d'emploi handicapés ont 50 ans ou plus, contre 25% pour l'ensemble des publics ;
- 30% des entreprises répondent à leur obligation uniquement par l'emploi direct ;
- 20% n'emploient aucun travailleur handicapé ;
- 7% remplissent leur obligation uniquement en versant la contribution.

Source : Les personnes handicapées et l'emploi - chiffres clés 2017 - Agefiph/FIPH - juin 2018

S'APPUYER SUR LE RÉSEAU CFTC

LA MISSION HANDICAP CFTC

Composée des responsables politiques et des services techniques confédéraux chargés du handicap, elle impulse et coordonne la politique confédérale en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Elle anime le Réseau des Référents Handicap CFTC (70 personnes). Elle accompagne, forme et sensibilise les militants à la problématique du handicap et développe les outils nécessaires à leurs missions.

LE RÉSEAU DE RÉFÉRENTS HANDICAP CFTC

Constitué par l'ensemble des Référents Handicap CFTC désignés par leur Union Régionale/Départementale ou leur fédération professionnelle, ce réseau impulse localement la politique confédérale sur le handicap. Formé et très régulièrment informé, il est force de propositions. Il informe et conseille les élus CFTC en entreprise et peut apporter un appui technique aux négociations.

ÊTRE ET AGIR

Comme tout collaborateur, le travailleur handicapé est avant tout un salarié recruté pour ses compétences. Il ne doit pas être réduit à son handicap. Cependant, un accompagnement spécifique permettra une insertion réussie et durable dans l'entreprise. Quelques conseils …

- Bien connaître la politique handicap de l'entreprise pour mieux négocier.
- Être attentif à l'accueil du travailleur handicapé nouvellement embauché.
- Laisser au travailleur handicapé l'initiative de communiquer ou non sur son handicap. Respecter ses choix et éviter les réflexes de surprotection.
- Proposer un tutorat / un référent (accompagnement, formation, prévention, …).
- Porter une attention particulière aux gestes, aux regards, au langage de chacun afin de ne pas blesser involontairement.
- Veiller à l'accessibilité de tous les lieux de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Au cours de sa vie, une personne sur deux sera confrontée à une situation de handicap.
- 80% des personnes handicapées ont un handicap invisible.
- 2% sont dans un fauteuil roulant.
- Contrairement à une idée reçue, le handicap ne nécessite un aménagement du poste de travail que dans 10% des cas.
- 87% des personnes ayant un collègue handicapé y voient une expérience enrichissante

SE METTRE EN LIEN AVEC...

LES ACTEURS DE L'ENTREPRISE

D'ici au 1er janvier 2020, les IRP actuelles vont être progressivement remplacées par le CSE (Comité social et économique), mais leurs attributions restent les mêmes.

- Le DS négocie les accords handicap et veille à leur suivi. Il participe également à la négociation sur le handicap dans le cadre des NAO (thème obligatoire depuis la loi du 11 février 2005).
- Le CE, les DP, et le CHSCT participent, chacun dans leurs fonctions respectives, à la mise en place de mesures facilitant l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Ils veillent à prévenir toute discrimination à l'encontre des travailleurs handicapés.
- La DRH / Mission handicap pilote et coordonne la politique handicap de l'entreprise, qui peut être relayée localement par le Référent handicap.
- Le médecin du travail veille aux conditions de travail (adaptation du poste, prévention des risques, conseils en cas d'avis d'inaptitude).

... ET LES EXPERTS EXTERNES

Les institutions locales (MDPH, ...) et les associations (Agefiph, Cap emploi , ...) proposent aides et services pour accompagner le salarié handicapé dans son parcours professionnel.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Pour connaître ses droits, comprendre le handicap: la législation, les institutions, les acteurs et les propositions CFTC : www.cftc.fr.
- Pour suivre l'actualité et les actions CFTC : voir le dossier handicap dans l'espace adhérents.
- Guide d'appui pour les négociateurs CFTC : «Négocier en faveur de l'emploi des personnes handicapées». Toutes les étapes et les recommandations pour négocier un accord handicap.
- Module e-learning, sur la plateforme https://formation.cftc.fr/, rubrique "Droit du travail", module "travailleurs en situation de handicap".

PROPOSER

ACCOMPAGNER

MIEUX VIVRE

ACCUEILLIR

MILITER

AGIR

SENSIBILISER

DIVERSITÉ

ENSEMBLE

CONNAÎTRE

POUR PLUS D'INFORMATION, VOTRE CONTACT :

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

2019

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre

NOUS SOMMES SYNDICALISTES ET CONSTRUCTIFS | WWW.CFTC.FR